

N° 2024/063

Registre des arrêtés du Maire

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DES
CONDITIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire de la Commune de CHANTRAINE,

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales chargeant le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2022 relative au projet d'extinction de l'éclairage public ;

Considérant le contexte économique actuelle du coût de l'énergie, plus favorable, le maire de CHANTRAINE a décidé de modifier les horaires de l'éclairage public durant les heures nocturnes.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les conditions d'éclairement nocturne sur le périmètre de la commune sont modifiées à compter du 21 octobre 2024, dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 : l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal :

- De 23h00 à 6h00 du dimanche soir au jeudi soir, sauf les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche au cours desquelles est programmée une extinction de 0h00 à 6h00.

Sauf sur le carrefour entre la route des Forges, la rue du vieux Moulin et la rue du Hameau, ou l'interruption de l'éclairage se fera aux mêmes heures que la ville d'Epinal de 2h00 à 4h00.

ARTICLE 3 : En périodes de fêtes ou en cas de circonstances particulières, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par affichage en mairie.

ARTICLE 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur du SDIS
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération d'Epinal
- Monsieur le Directeur du commissariat de police

Exécutoire le : 21 octobre 2024

Fait à CHANTRAINE, le 9 octobre 2024

Le Maire,



Marc BARBAUX

